



**PROGRAMME DE MISE
EN VALEUR DU
LAC SAINT-AUGUSTIN**

INSPECTION 1993

Préparé par

Kathy David

Kathy David

Sylvain Lebel

Sylvain Lebel

Supervisé par

Alain Martel

Alain Martel

Juillet 1993

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Kathy David et Sylvain Lebel, sans lesquels il aurait été difficile de réaliser ces inspections dans un si court laps de temps.

Nous désirons particulièrement souligner la flexibilité d'horaire de ces étudiants, leur sérieux, leur motivation, leur autonomie et l'application qu'ils ont mise à suivre les directives.

La précision et l'attention qu'ils ont portées à leur travail a permis d'atteindre les résultats fiables qui vous sont maintenant présentés.

Le directeur du projet,



ALAIN MARTEL, t.sc.a
technicien
Service des travaux publics

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	iv
INTRODUCTION	1
PHASE 1 : INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES	2
INTRODUCTION	3
METHODE D'INSPECTION	4
MODE DE CLASSIFICATION	6
RESULTATS DE L'ETUDE	7
CONCLUSION	11
ANNEXE 1 - COMPILATION DES RESULTATS	12
PHASE 2 : INSPECTION DES FOSSES SEPTIQUES À DESAFFECTER	33
INTRODUCTION	34
METHODE D'INSPECTION	35
RESULTATS D'INSPECTION	36
CONCLUSION	38
ANNEXE 1 - COMPILATION DES RESULTATS	39
ANNEXE 2 - SPECIMEN DE LA DIRECTIVE ENVOYEE AUX RESIDENTS	46
PHASE 3 : INSPECTION DES RACCORDEMENTS À L'EGOUT SANITAIRE	48
INTRODUCTION	49
METHODE D'INSPECTION	50
RESULTATS D'INSPECTION	51
CONCLUSION	53
ANNEXE 1 - COMPILATION DES RESULTATS	54
ANNEXE 2 - EXEMPLES DE FICHES D'INSPECTION	63
ANNEXE 3 - SPECIMEN DES DIRECTIVES ENVOYEEES AUX RESIDENTS	70

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

TABLEAU 1 : Résultats de l'inspection réalisée en 1988	8
TABLEAU 2 : Résultats de l'inspection réalisée en 1993	8

FIGURES

FIGURE 1 : Graphique comparatif de la qualité des installations en 1988 vs 1993	9
FIGURE 2 : Répartition des classes en 1993	10
FIGURE 3 : Répartition des résultats pour la désaffectation des fosses septiques	37
FIGURE 4 : Répartition des résultats pour les raccordements à l'égout sanitaire	52

INTRODUCTION

Le premier rapport d'inspection des installations septiques des résidences du lac Saint-Augustin date de 1976; ce rapport a constitué la base pour élaborer le plan correctif du ministère de l'Environnement. En 1989, les travaux d'assainissement sont réalisés du côté nord et du côté sud du lac. Pour aller de pair avec le programme et optimiser l'effet des travaux d'assainissement, le service des travaux publics reçoit en 1988 le mandat du Conseil municipal pour procéder à l'inspection systématique de toutes les résidences non desservies par le réseau d'égout. Le programme de réhabilitation des installations septiques déficientes est appliqué en 1989.

En 1993, dans le cadre du programme de mise en valeur du lac Saint-Augustin, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal a mandaté le service des travaux publics pour effectuer la mise à jour des programmes réalisés jusque là.

Nous avons élaboré un programme d'inspection visant à s'assurer que l'effet des mesures prises jusqu'à maintenant pour l'amélioration de la qualité du lac est optimum. Le présent rapport comporte donc les trois phases distinctes suivantes:

Phase 1 : Inspection des installations septiques

Phase 2 : Inspection des fosses septiques à désaffecter

Phase 3: Inspection des raccordements à l'égout sanitaire

Pour chacune des phases, vous trouverez la méthode d'inspection ainsi que les résultats qui s'y rattachent.

Phase 1

Inspection des installations septiques

Introduction

Pour optimiser l'impact du plan de mise en valeur du lac St-Augustin à la suite de l'inspection des installations septiques réalisée en 1988, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures mandatait en 1993 une équipe technique pour inspecter les installations septiques des résidences non desservies par le réseau d'égout. Le but de cette deuxième inspection était de détecter les installations non conformes, et de remettre à jour toutes les informations recueillies en 1988. Nous devons voir à ce que l'application du plan correctif pour la réhabilitation des installations septiques déficientes soit respectée.

L'inspection concernait les secteurs nord et sud du lac Saint-Augustin. Cependant, comme un projet de raccordement à l'égout sanitaire est à l'étude pour la 10^e avenue, le domaine des cinq, et les rues Morand et Verrette, les résidences de ce secteur n'ont pas fait l'objet de cette étude.

Vous trouverez à l'intérieur de ce rapport la méthode suivie pour l'inspection des installations septiques, la description du classement utilisé, ainsi que les résultats de l'étude.

Méthode d'inspection

Pour effectuer l'inspection des installations septiques, nous utilisons une méthode identique pour chaque résidence, et ceci pour des raisons d'uniformité et de précision dans les résultats. Chaque inspection se déroule selon les étapes suivantes:

- 1- Être en présence du propriétaire lors de l'inspection;
- 2- Vérifier l'exactitude des données déjà recueillies lors de l'inspection de 1988. Cette vérification vise à confirmer le nom du propriétaire, le type de fosse ou de puisard utilisé, la localisation sur le terrain de l'installation septique et la fréquence des vidanges effectuées;
- 3- S'il y a lieu, discuter de problèmes apparents tels que le refoulement, les plaintes du voisinage, les odeurs d'égout, etc.;
- 4- Effectuer le test de colorant, communément appelé "méthode au traceur". Cette méthode consiste à ajouter, à l'eau de la cuvette sanitaire, une poudre nommée Rhodamine qui colore l'eau d'un vert fluorescent;
- 5- Examiner attentivement le site et ses alentours après l'application du colorant pour détecter, s'il y a lieu, la présence de contamination des eaux superficielles;
- 6- Rechercher la présence de trop-plein aux alentours de l'installation septique;
- 7- Informer le propriétaire du nouveau service offert par la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures concernant la vidange des fosses septiques et la fréquence recommandée.

La durée d'une telle inspection est d'environ 15 à 20 minutes par résidence.

Nous jugeons qu'il y a contamination directe dans le cas où il est possible de voir à l'oeil nu des traces de colorant dans les eaux superficielles telles que les eaux du lac, celles d'un fossé ou d'un écoulement d'eau suspect sur le terrain. On peut aussi identifier une contamination lorsqu'il y a une fuite d'eau contaminée malodorante et non limpide sur le terrain, dans un canal ou en bordure du lac.

Il est important de souligner que la méthode au traceur (test de colorant) utilisée s'avère très efficace dans la majorité des cas. Cependant, en raison du type de sol

ou de l'état de l'installation, il arrive parfois que la durée d'infiltration du colorant soit plus longue que prévue, ce qui nous empêche de détecter des sources de contamination encore possibles.

Lorsque nous sommes en présence d'une installation septique qui contamine les eaux superficielles, le propriétaire est aussitôt averti et emmené sur les lieux de contamination, afin qu'il puisse constater par lui-même la présence de contamination. L'installation septique est alors classée C et le propriétaire est avisé verbalement et par écrit des correctifs qu'il devra apporter dans les délais prescrits. Dans certains cas problématiques, la zone contaminée est photographiée pour constituer d'éventuelles preuves. Le propriétaire est dans l'obligation d'apporter les correctifs exigés, sinon il devra subir des poursuites judiciaires qui entraînent dans la plupart des cas une ordonnance irrévocable de réhabilitation de l'installation septique.

Mode de classification

Les installations septiques ont été classées selon des critères établis par le ministère de l'Environnement. Ces critères sont basés sur le degré d'incidence des vices de construction sur l'environnement. Ils ont déjà été utilisés pour les inspections effectuées en 1976 et en 1988. Voici leurs descriptions:

- CATÉGORIE AA : Les installations qui n'ont aucun vice de construction et qui ne sont pas des foyers de pollution.
- CATÉGORIE A : Les installations qui ont des vices de construction, mais qui ne sont pas des foyers de pollution.
- CATÉGORIE B : Les installations qui ont des vices de construction et qui sont des foyers occasionnels ou indirects de pollution.
- CATÉGORIE C : Les installations qui ont des vices de construction et qui sont des foyers directs de pollution.

Ces différents critères nous ont donc permis de classer les installations septiques et de déterminer lesquelles nécessitaient une réhabilitation.

Il faut préciser que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées s'applique à une installation qui est source de nuisance et de contamination des eaux superficielles. Il nous faut donc prouver visuellement par le test de colorant qu'il y a contamination pour classer une installation dans la catégorie C. Pour ce qui est des installations de catégorie B, nous savons qu'elles sont des foyers occasionnels de pollution, mais nous ne pouvons le prouver par le test de colorant. C'est pourquoi, ces installations sont et seront traitées de manière à inciter les propriétaires à modifier leurs installations pour pouvoir les classer A et AA.

Résultats de l'étude

Le tableau présenté ci-dessous indique la répartition qualitative des installations septiques répertoriées en 1988 et en 1993.

Répartition qualitative des installations septiques

Catégorie	Inspection 1988		Inspection 1993	
	nombre	%	nombre	%
AA	27	16,1	59	33,5
A	45	26,8	49	27,9
B	65	38,7	48	27,3
C	22	13,1	2	1,1
inhabité ou absent	9	5,3	18	10,2

En analysant le tableau, on peut constater que le nombre de résidences de catégorie AA et A répertoriées en 1993 a augmenté par rapport à celui de 1988. Pour ce qui est des catégories B et C, leur nombre a diminué considérablement, ce qui démontre l'effet positif de l'application du plan correctif quant à la réhabilitation des installations septiques déficientes. De plus, on remarque en 1993 une augmentation du nombre de résidences inhabitées ou dont le propriétaire était absent lors de nos visites, ce qui n'influencerait pas le nombre d'installations de classe C puisque celles-ci étaient toutes classées B en 1988.

Vous trouverez ci-après, pour chaque rue inspectée, le résumé des résultats des inspections de 1988 et 1993.

Tableau 1

Résultats de l'inspection de 1988

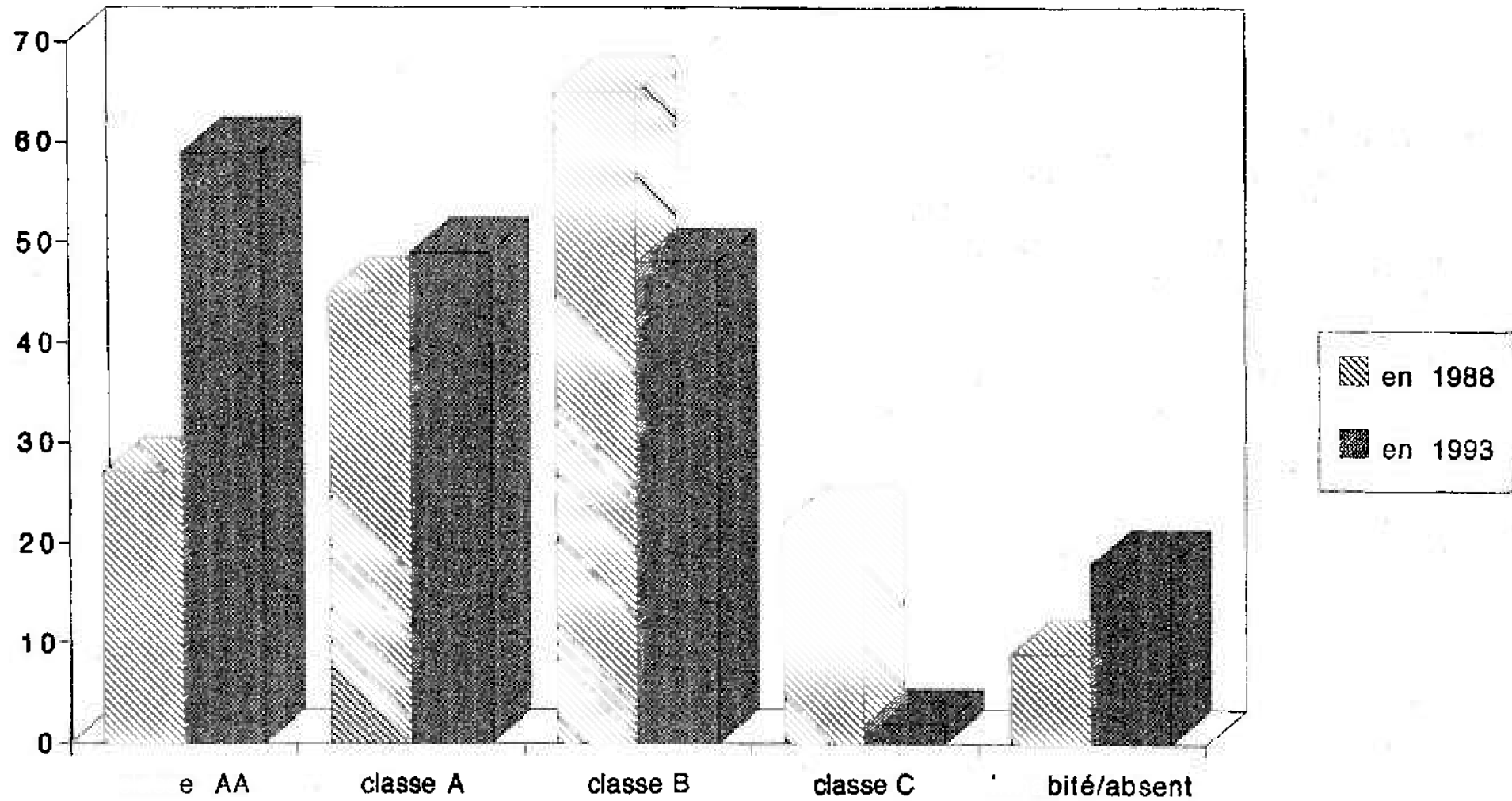
RUE	AA	A	B	C	INHABITÉ	TOTAL
13e avenue	1	1	1	2	2	7
15e avenue		1	10	3		14
20e avenue	1	1	7		1	10
23e avenue		8	5		1	14
24e avenue			6	1	1	8
D'Anjou		3	8		1	12
Gale	3	4	4		1	12
Georges	2			3		5
Lachance		4	6	1		11
Chemin du Lac	16	9	2	8		35
du Petit-Pré	1	1		3	1	6
des Riverains	2	8	13	1	1	25
du Sous-Bois	1	5	3			9
TOTAL	27	45	65	22	9	168

Tableau 2

Résultats de l'inspection de 1993

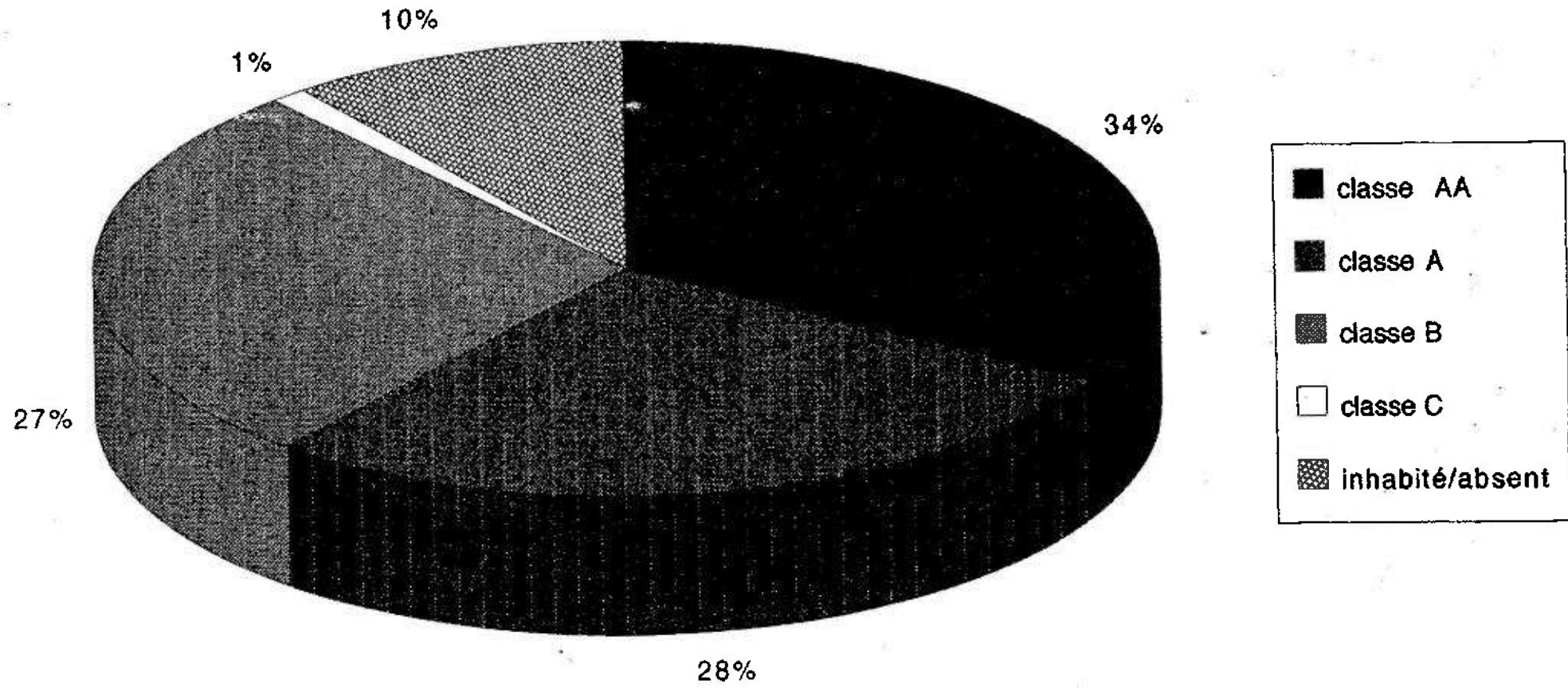
RUE	AA	A	B	C	INHABITÉ	TOTAL
13e avenue	3	1	2		1	7
15e avenue	3	1	9	1	1	15
20e avenue	2	1	4		3	10
23e avenue		8	5		1	14
24e avenue	2	1	3		2	8
D'Anjou	2	3	6		1	12
Gale	7	4			1	12
Georges	4	1				5
Lachance	1	5	4		1	11
Chemin du Lac	25	10	3			38
du Petit-Pré	4	1		1		6
des Riverains	5	8	6		6	25
du Sous-Bois	1	5	3			9
du Verger			3		1	4
TOTAL	59	49	48	2	18	176

Figure 1



Graphique comparatif de la qualité des installations en 1988 vs 1993

Figure 2



Répartition des classes en 1993

Conclusion

Les résultats de cette étude démontrent très bien que depuis l'implantation du programme d'assainissement du lac Saint-Augustin en 1988, la réhabilitation des installations septiques déficientes a connu une nette amélioration. En 1988, 22 installations non conformes, avaient été répertoriées, alors qu'en 1993 il ne reste plus que 2 installations non conformes. Dans ces deux cas, des procédures sont engagées pour obliger les deux propriétaires à remplacer leurs installations par des fosses septiques conformes de catégorie AA, ou A s'il s'agit d'une installation à vidange périodique.

Il est important de souligner que l'on peut retrouver d'autres sources de contamination près du lac Saint-Augustin. Notons en particulier, les amas de fumier de l'écurie avoisinant le lac. Lors des fortes précipitations, l'eau s'infiltré dans le fumier et devient très contaminée avant de se répandre et de se déverser dans les fossés qui ruissellent vers le lac. Malheureusement, on ne peut intervenir dans ce dossier, car il est entre les mains du ministère de l'Environnement.

Pour conclure, cette étude fut très bien acceptée par les résidents du lac Saint-Augustin. Nous avons pu constater qu'ils sont conscient de l'importance d'améliorer la qualité de leur milieu de vie et de protéger l'environnement du lac Saint-Augustin. Leur grande collaboration nous fut d'une aide très précieuse.

PHASE 1

annexe 1

Compilation des résultats

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

13^e AVENUE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2116	Rodrigue Gauthier et al	296	Installation septique avec élément épurateur modifié	Oct. 88	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		AA	AA	AA
2120	Marcel Gaulin	297A	Puisards		Puisards	X	B	B	B
2124	Jean-Marc Trottier	297	Puisard et serpentín	88-10-07 89-07-27	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
2132	Jean-Marc Trottier	298A	Sans accessoire à l'intérieur de la résidence		Sans accessoire à l'intérieur de la résidence	X	Inhabité	Inhabité	Inhabité
2135	Barbara Côté	298	Installation septique avec élément épurateur modifié	Oct. 85	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2139	Rita Raymond et al	299	Puisard	88-11-03 89-07-13	Installation septique avec filtre à sable hors sol		C	AA	AA
2144	Gestion Aéro St-Augustin	299A	Puisard en acier		Puisard en acier	X	Inhabité	Inhabité	B

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

15^e AVENUE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2030	Roger Forgues	291	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2034	Roger Forgues (Roulotte)	291A	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2038	Roger Forgues	290	Puisard		Puisard	X	B	B	E
2042	Robert Baker	288	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2046	Gilles Bouchard	289	Puisard		Puisard	X	C	C	Inhabité
2049	M. Leclerc M. Jessone	286	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2050	Jacqueline G. Bouchard	287	Puisard		Puisard	X	C	C	C
2053	Odile A. Vallière	284	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B
2054	Marthe Savoie	280	Fosse en tôle	88-07-14 88-05-09	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
2057	André Vallière et al	283	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B
2058	Robert Talbot	279	Réservoir en béton		Réservoir en béton	X	B	B	B
2063	Henri-Paul Vallière	282	Installation septique avec élément épurateur modifié	1983	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2071	Gilbert Morissette	281	Réservoir en bois	89-10-13	Installation septique avec élément épurateur modifié		B	AA	AA
2075	Henri Martel	278	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

15^e AVENUE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2076	Roger Forgues	8901	Aucune résidence	89-06-12	Installation septique avec élément épuration modifié			AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

20^e AVENUE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2045	Robert Labrecque	255	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2049	Claude Bélanger	256	Puisard et serpentin		Puisard et serpentin	X	B	B	Inhabité
2053	Yvon Bilodeau et al	270	Fosse septique et serpentin		Fosse septique et serpentin	X	B	B	B
2057	Philippe Bélanger	271	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B
2062	Jacques Miville	272	Puisard		Puisard (sert de remise)	X	B	B	Inhabité
2066	Jacques Miville	273	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2070	Jeannine Genois Lacroix	274	Aucun accessoire		Inhabité	X	-	B	Inhabité
2074	Jeannine Genois Lacroix	275	Réservoir creusé		Réservoir creusé	X	B	B	B
2075	Andrée L. Couture	276	Installation septique avec puits absorbant		Installation septique avec puits absorbant		AA	AA	AA
2079	Calixte Lambert	277	Puisard	Mai 88	Installation septique avec puits absorbant		B	AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

23^e AVENUE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
✓ 2028	Jeannine R. Leclerc	183	Puisard et serpentín		Puisard et serpentín	X	B	B	B
✓ 2031	Robert Lesage	183A	Aucun accessoire			X	Inhabité	Inhabité	Inhabité
✓ 2032	René Courcy	182	Réservoir en blocs de béton		Réservoir en blocs de béton	X	B	B	B
✓ 2040	Roland Doucet	184	Installation septique avec élément épurateur modifié	Sept.79	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
✓ 2047	Paul-André Gagné	196	Puisard		Puisard	X	B	B	B
✓ 2051	Jean-Guy Toussaint et al	209	Puisard		Puisard	X	B	B	B
✓ 2052	Fernand St-Pierre	185	Deux puisards et serpentín (1979)	91-05-21	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
✓ 2056	Marcel Rouleau	210	Deux puisards et serpentín (1979)	92-09-15	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2063	Gilbert Vautour	223	Puisard pour toilette et champ d'évacuation des eaux ménagères		Puisard pour toilette et champ d'évacuation des eaux ménagères		A	A	A
2064	Denis Poulin	212	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juil.83	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2067	Yvan Déry et al	225	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juil.83	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2068	Simone Langlois	224	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2071	Émile L'Heureux	226	Fosse et serpentín (1980 non inspecté)	1980	Fosse et serpentín		A	A	A

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

23^e AVENUE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2072	Jean-Robert Cloutier et al	227	Installation septique avec élément épurateur modifié	Été 79	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

24^e AVENUE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique Lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2023	Albert Fiset	172	Terrain sans chalet				Inhabité	Inhabité	Inhabité
2029	Alain Corriveau	173A	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2032	Bruno Tremblay	177	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2033	Diane P. Jobin	173	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2037	Georges Royer et al	174	Réservoir en bois et serpentín		Réservoir en bois et serpentín		B	A	A
2041	Georges Royer et al	175	Puisard		Puisard (sert de remise)	X	B	B	Inhabité
2052	Michel Dupéré et al	179	Puisard	91-07-31	Installation septique avec élément épuration modifié		B	AA	AA
2069	Liliane Roy	180	Puisard	88-09-14 89-07-14	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE D'ANJOU

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2108	Ghislain Marcoux et al	208	Sans accessoire à l'intérieur de la résidence			X	Inhabité	Inhabité	Inhabité
2112	Jean-Yves Marcoux	207	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2113	André Bibeau et al	197	Réservoir en blocs de béton		Réservoir en blocs de béton	X	B	B	B
2133	Jeanne-D'Arc Hébert	198	Puisard	Juin 88	Installation septique avec élément épurateur modifié		B	AA	AA
2134	Clément Olivier	206	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2137	Richard Labbé	199	Fosse septique et serpentin		Fosse septique et serpentin	X	B	B	B
2141	Patrick Blanchet	200	Puisard en blocs de béton		Puisards en blocs de béton	X	B	B	B
2142	Nathalie Dassylva	205	Fosse en acier et serpentin		Fosse en acier et serpentin		A	A	A
2146	Arthur Dassylva	204	Fosse en acier et serpentin	1980	Fosse en acier et serpentin		A	A	A
2150	Paul Verreault	203	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2154	Rock Audet	202	Puisard en blocs de béton	90-09-04	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		B	AA	AA
2158	Ghislaine E. Lachance	201	Puisard en blocs de béton		Puisards en blocs de béton	X	B	B	B

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE GALE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2102	Roland Normandeau	257	Puisard	Juin 88	Installation septique avec filtre à sable hors sol		B	AA	AA
2105	Monique Boucher	259	Installation septique avec élément épurateur modifié	Mai 86	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2110	Rolande Blouin	258	Installation septique avec élément épurateur modifié	Mai 86	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2114	Christian Chabot	261	Installation septique avec élément épurateur modifié	Août 82	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2115	Gilles Lachance	262	Installation septique avec élément épurateur modifié	Avril 87	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
2118	Michel Leclerc et al	260	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères	Mai 87	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		AA	AA	AA
2122	Roger Lirette et al	263	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juil. 87	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
2126	Robert Lainez et al	264	Puisard	89-10-23	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		B	AA	AA
2130	Pierrette V. Hamel	265	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2134	Rodolphe Toussaint	267	Sans accessoire à l'intérieur de la résidence			X	Inhabité	Inhabité	Inhabité
2138	Rodolphe Toussaint	266	Puisard	Oct. 88	Installation septique avec puits absorbant		B	AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE GALE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2142	Rodolphe Toussaint	269	Puisard	Oct. 88	Installation septique avec puits absorbant		B	AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE GEORGES

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
191	Michel Tremblay et al	1018	Puisard sans élément épurateur (directement au fossé)	88-11-03 90-06-27	Installation septique avec élément épurateur modifié		C	AA	AA
195	Claude Tremblay et al	1017	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juin 84	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
196	Succession Charles-Henri Delisle	1016	Directement au fossé	88-10-25 89-09-05	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
198	Richard Ayotte et al	1015	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juin 78	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
200	Marie Castonguay	1014	Puisard	88-10-25 90-07-11	Installation septique avec élément épurateur modifié		C	A	A

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE LACHANCE

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2106	Paul-Henri Nadeau	213	Installation septique avec élément épurateur modifié	Août 80	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2115	Robert Faucher	214	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B
2119	Évelyne Turgeon	215	Puisard en acier		Puisard en acier	X	B	B	Inhabité
2123	Roger Rood	215A	Puisard en bloc de béton		Puisard en bloc de béton	X	B	B	B
2127	Lise Bédard	216	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2135	Rolande Pelletier	217	Installation septique avec élément épurateur modifié	Été 83	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2138	Louis Fréchette	220	Fosse septique et élément épurateur inconnu		fosse septique et élément épurateur inconnu		A	A	A
2139	Ghyslain Vadennis	218	Puisard	88-09-14 89-10-25	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
2143	Daniel Hotte	219	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B
2146	Gaston Pelletier	221	Deux puisards en acier	92-07-02	Installation septique avec puits d'absorption.		B	A	A
2158	Jacques Plante	222	Installation septique avec élément épurateur modifié (vices de construction)		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

CHEMIN DU LAC

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
104	Raymond Lirette			91-06-21	Fosse de rétention avec champ d'évacuation hors sol			AA	AA
109	Raymond Doucet	1047	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
111	Raymond Doucet	1046	Installation septique avec élément épurateur modifié	91-08-19	Champ d'évacuation avec fosse		AA	AA	AA
131	Hélène Matte	1040	Fosse septique sans élément épurateur	88-10-07 89-07-07	A déterminer		C	AA	AA
135	Mme Léopold Matte	1039	Puisard en bois	88-10-07 89-07-07	Installation septique avec filtre à sable hors sol		C	AA	AA
145	Andréa Goulet et al	277A	Puisard en bois		Puisard en bois	X	C	B	B
149	Yves Philibert et al	1037	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
150	Michel Laferrière	1038	Installation septique avec élément épurateur classique	Avril 77	Installation septique avec élément épurateur classique		AA	AA	AA
151	Irène J. Desroches et al	1035	Installation septique avec élément épurateur modifié	Mai 81	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
152	Fabien Lemieux	1036	Installation septique avec élément épurateur inconnu	Janv. 79	Installation septique avec élément épurateur inconnu		A	A	A
153	Yvonne Pelletier	1033	Installation septique avec élément épurateur modifié	1978	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

CHEMIN DU LAC

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
154	Bertin Ouellet et al	1034	Installation septique avec élément épurateur modifié	Janv. 79	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
155	Ulric Juneau	1032	Installation septique avec élément épurateur modifié	1978	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
158	Aline Goulet	1028	Installation septique avec élément épurateur modifié (septembre 1977)	90-10-19	Vidange périodique et transformation de l'élément épurateur modifié en champ d'évacuation		A	AA	AA
163	Jean-Marc Poulin	1031	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juin 86	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
164	Jean-Claude Goulet	1030	Directement au fossé	88-10-25 89-09-21	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
167	Martin Bouchard	1029	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
170	Denis Goulet	1026	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juin 76	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
173	Égide Bureau	1027	Puisard		Puisard	X	B	B	B
174	Isabelle F. Goulet	1024	Directement au fossé	88-10-25	Installation septique avec élément épurateur modifié		C	A	A
174A	Jean-Luc Pomerleau	1023	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juil. 76	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
174B	Julien Bureau et al	1022	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

CHEMIN DU LAC

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
176-178	Pierre Fréchette	1021	Puisard sans élément épurateur (directement au fossé)	88-10-25 89-09-28	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
177	Orlando Tremblay	1019	Puisard sans élément épurateur (directement au fossé)	88-10-25 89-08-31	Installation septique avec élément épurateur modifié		C	AA	AA
184	Hervé Bourbeau	1020	Directement au fossé	88-10-25 89-08-14	Installation septique avec filtre à sable hors sol		C	A	A
204	Succession Gabrielle Bourbeau	1013	Installation septique existante pour eaux ménagères Installation septique sur filtre à sable pour cabinet	Sept. 83	Installation septique existante pour eaux ménagères Installation septique sur filtre à sable pour cabinet		AA	AA	AA
210	Claude Maltais	1012	Puisard avec élément épurateur inconnu		Puisard avec élément épurateur inconnu	X	B	B	B
212	Michel Daigle et al	1011	Installation septique avec élément épurateur modifié	Août 78	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
212B	Yves Gingras	1010	Installation septique avec élément épurateur modifié	Oct. 78	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
229	Gilbert Deschamps	1007	Installation septique avec élément épurateur modifié	Nov. 83	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
233	Sylvain Juneau	1006	Installation septique avec élément épurateur modifié	Juil. 85	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
Érablière	Maurice Juneau	1005	Installation septique avec élément épurateur modifié	Nov. 85	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

CHEMIN DU LAC

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
241	Jacques Bérubé	1004	Installation septique avec élément épurateur modifié	Avril 87	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
249	Stéphane Couture			Déc. 90	Installation septique avec élément épurateur modifié		-	AA	AA
257	Mario Guevin	1003	Installation septique avec filtre à sable hors sol	Oct. 83	Installation septique avec filtre à sable hors sol		AA	AA	AA
261	Philippe Gendron			Oct. 90	Installation septique avec élément épurateur modifié		-	AA	AA
265	Yvan Bouchard et al	1002	Installation septique avec filtre à sable hors sol	Août 86	Installation septique avec filtre à sable hors sol		AA	AA	AA
269	Martin Guillemette et al	1001	Installation septique avec élément épurateur classique	Juin 84	Installation septique avec élément épurateur classique		AA	AA	AA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE DU PETIT-PRÉ

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
125	Maurice Goulet	1042	Puisard et élément épurateur inexistant	88-10-25 89-07-19	Installation septique avec élément épurateur modifié		C	AA	AA
126	Robert Frenette	1043	Puisard	91-07-08	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
128	Marcel Malandin	1041	Indéterminé		Puisard	X	Inhabité	Inhabité	C
129	Guy Frenette	1044	Puisard sans élément épurateur (directement au fossé)	?	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
131	Alain Pelchat	1045	Installation septique avec élément épurateur classique	1978	Installation septique avec élément épurateur classique		AA	AA	AA
133	Maurice Gagnon	295	Installation septique avec élément épurateur modifié	été 83	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE DES RIVERAINS

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2113	Richard Gagné	248	Réservoir en bois	89-09-26	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		B	AA	AA
2116	Paul-André Gagné	249	Puisard		Puisard	X	B	B	B
2117	Marie Lachance	247	Puisard		Puisard (sert de remise)	X	B	B	Inhabité
2120	Marie Gaulin Gagnon	250	Réservoir en blocs de béton		Réservoir en blocs de béton	X	B	B	B
2124	Vincent Perron	251	Puisard		Puisard (sans eau courante)		B	B	Inhabité
2128	Godbert Bérubé et al	252	Installation septique avec élément épurateur modifié	Sept. 82	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2132	Godbert Bérubé et al	253	Installation septique avec élément épurateur modifié	Été 85	Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2140	Constant Rosa	228	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B
2144	Jeanne-D'Arc Bergeron	229	Réservoir en blocs de béton		Réservoir en blocs de béton	X	B	B	B
2148	Robert Plante	230	Fosse de rétention avec champ d'évacuation en tuyau agricole	Août 88	Fosse de rétention avec champ d'évacuation en tuyau agricole		A	A	A
2149	Louis-Philippe Leclerc	245	Trou dans le sol	Oct. 88	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		C	AA	AA
2152	Nicole C. Labrie	231	Puisard en acier	Oct. 88	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		B	AA	AA
2153	Marie Lessard	244	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères	Juin 87	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères		AA	AA	AA
2156	Roger Bédard	232	Réservoir en bois		Réservoir en bois (sans eau courante)	X	B	B	Inhabité

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE DES RIVERAINS

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2157	André Belleau	243	Indéterminé		Indéterminé	X	Inhabité	Inhabité	Inhabité
2160	Ernest Gauvin	233	Réservoir en bois		Réservoir en bois	X	B	B	B
2165	Guy Drouin	235	Puisard en acier		Puisard en acier	X	B	B	B
2168	Jean-Paul Paquet	234	Installation septique avec élément épurateur modifié	1986	Installation septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
2169	Yvon Huard	242	Installation septique avec serpentin		Installation septique avec serpentin		A	A	A
2172	Rosaire Déry	235A	Puisard en acier	X	Puisard en acier (sert de remise)	X	B	B	Inhabité
2173	Marthe Lambert	241	Puisard		Puisard	X	B	B	Inhabité
2178	Fernande Picard	236	Puisard et champ d'épuration	1979	Puisard avec champ d'épuration		A	A	A
2182	Marc Poulin	237	Puisard et champ d'épuration	1979	Puisard et champ d'épuration		A	A	A
2186	Bruno Sirois	238	Puisard et champ d'épuration	1979	Puisard et champ d'épuration		A	A	A
2190	Pierre-A. Lirette	239	Puisard et champ d'épuration	1979	Puisard et champ d'épuration		A	A	A

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'INSPECTION / ÉTÉ 1993

RUE DU SOUS-BOIS

No civique	Nom du propriétaire	No dossier	Installation septique lors de l'inspection 1988	Date de réfection	Installation septique actuelle	Inspection juin 1993	Classification 1988	Mise à jour Classification 1992	Nouvelle classification 1993
2104	Marc Lachance et al	188	Puisard en blocs de béton		Puisard en blocs de béton	X	B	B	B
2106	Marc Lachance et al	188	Puisard en blocs de béton		Puisard en blocs de béton	X	B	B	B
2110	Carole B. Poulin	189	Installation septique avec élément épurateur modifié		Installation septique avec élément épurateur modifié		A	A	A
2114	Lorenzo Parent	190	Fosse et deux puits absorbants	1984	Fosse et deux puits absorbants		A	A	A
2118	Lina Rochette	191	Fosse septique avec élément épurateur modifié	Nov. 85	Fosse septique avec élément épurateur modifié		AA	AA	AA
2122	Jean Ricard	192	Puisard avec pompage vers le serpent		Puisard avec pompage vers le serpent	X	B	B	B
2126	Ita Sleighter	193	Fosse septique avec puits absorbant		Fosse septique avec puits absorbant		A	A	A
2130	Roland Sleighter	194	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères (non conforme)		Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères (non conforme)		A	A	A
2134	Lise Pépin	195	Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères (non conforme)		Vidange périodique et champ d'évacuation pour les eaux ménagères (non conforme)		A	A	A

Phase 2

Inspection des fosses septiques à désaffecter

Introduction

En 1989, lors de l'implantation des réseaux d'égout et d'aqueduc au nord et sud du lac Saint -Augustin, les résidents ont reçu des directives concernant la désaffectation de leur fosse septique. Cette désaffectation devait être exécutée selon le règlement Q-2,r.8 art. 16 que voici : " Toute fosse septique désaffectée doit, après avoir été vidangée, être remplie de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte. " C'est pourquoi le Conseil de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures mandatait en 1993 une équipe technique des travaux publics pour vérifier si les fosses septiques de ces deux secteurs avaient été désaffectées selon les normes.

Vous trouverez dans le présent rapport la méthode d'inspection et les résultats qui s'y rattachent. De plus, vous trouverez à l'annexe 2, une copie des directives envoyées aux résidents pour la désaffectation de leur fosse septique.

Méthode d'inspection

Pour effectuer l'inspection des fosses septiques désaffectées, nous nous sommes limités à rencontrer le propriétaire et à discuter avec lui de la désaffectation de son installation et à inspecter superficiellement le terrain, car il nous est en effet impossible de creuser pour savoir si leur fosse septique ou puisard avait vraiment été désaffectée. La preuve de la désaffectation de la fosse dépend donc de la réponse donnée par le propriétaire. Certains indices nous permettent cependant de vérifier la veracité des réponses obtenues. Les voici:

- 1° La spontanéité du propriétaire à répondre à nos questions;
- 2° Certains propriétaires nous expliquent qu'ils ont enlevé leur fosse en même temps que les raccordements aux réseaux d'égout et d'aqueduc;
- 3° Ils nous montrent l'emplacement de leur ancienne installation;
- 4° Certains propriétaires sont prêts à nous présenter une facture prouvant que les travaux de désaffectation ont été vraiment exécutés.

Après un entretien avec le propriétaire, nous avons généralement obtenu les informations désirées sur la désaffectation de la fosse septique, et nous sommes donc en mesure de conclure s'il y a vraiment eu désaffectation. Il est à noter qu'aucun propriétaire n'a été en mesure d'ouvrir l'ancienne fosse septique pour constater de visu la désaffectation car ce travail a été réalisé dans la plupart des cas en 1989, lors des travaux d'assainissement. Nous pouvons cependant affirmer que les résultats présentés dans ce rapport sont fiables à la lumière des indices recueillis.

Résultats d'inspection

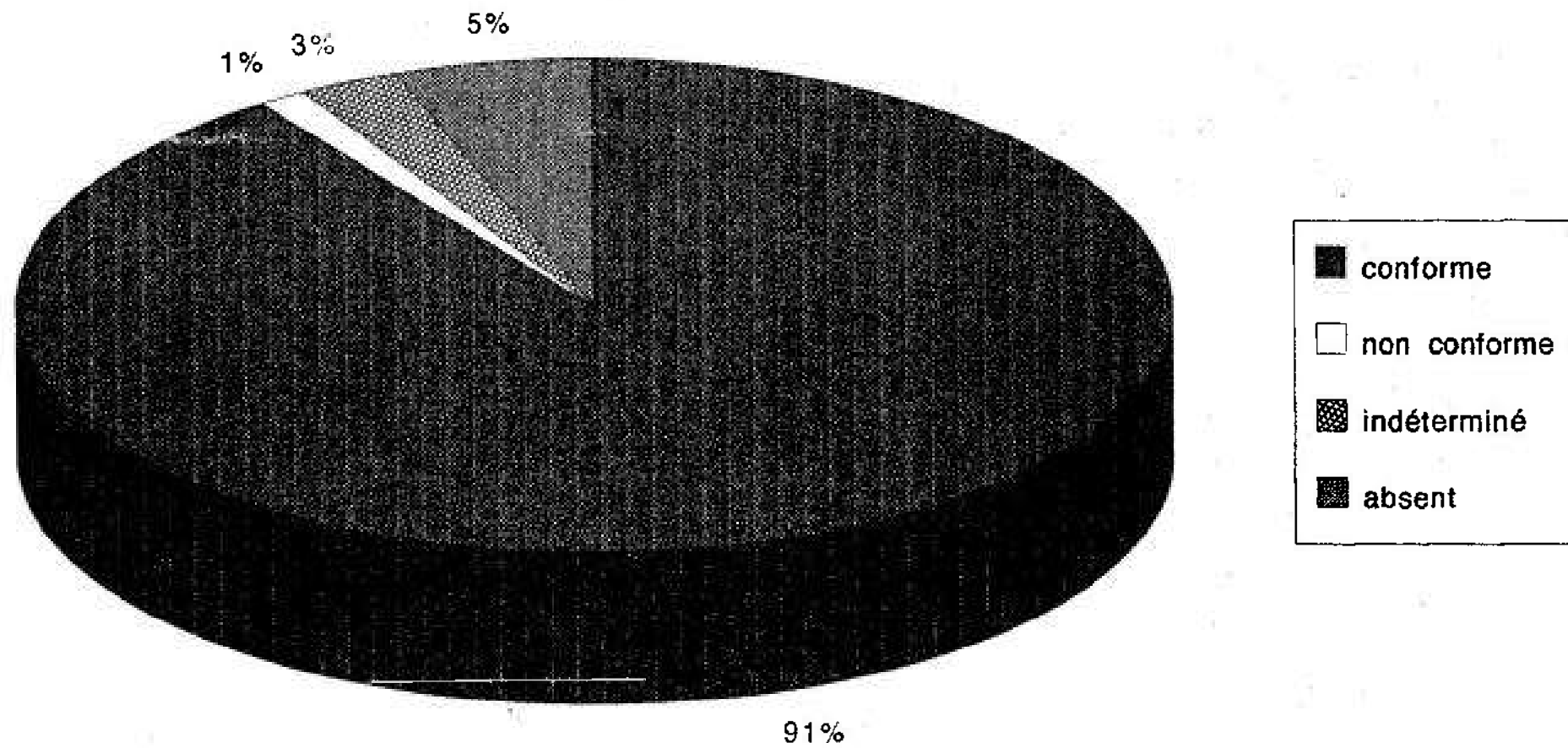
Les données présentées ci-dessous indiquent la répartition des résultats pour la désaffectation des fosses septiques :

conforme	188
non conforme	3
indéterminé	6
absent	11
<hr/>	
total	208

Les fosses septiques de catégorie "conforme" indiquent qu'il y a eu désaffectation selon le règlement énoncé au début de cette section. Pour ce qui est de la catégorie "non conforme", la fosse n'a pas été vidangée et remplie de sable, terre, gravier, etc... La catégorie "indéterminé" signifie que le propriétaire actuel n'était pas en mesure de nous informer quant à la désaffectation de la fosse. Finalement, la catégorie "absent" indique qu'il n'y a pas eu d'inspection car le propriétaire était toujours absent lors de nos visites. Il est important de mentionner que nous avons effectué, à quelques reprises, des inspections en dehors des heures régulières de travail (dimanche et soirs de semaine) pour réussir à rejoindre la majorité des propriétaires.

Les propriétaires récalcitrants ont été avisés par écrit de leur obligation et une inspection supplémentaire sera réalisée pour s'assurer du respect de la réglementation.

Figure 3



Répartition des résultats pour la désaffectation des fosses septiques

Conclusion

D'après les résultats obtenus lors des inspections, on note que la grande majorité des gens ont suivi la directive envoyée par la Municipalité concernant la désaffectation de leur fosse septique. Sur les 186 résidences inspectées, seulement trois fosses n'avaient pas été désaffectées. Nous avons constaté que la plupart des résidents étaient en accord avec l'inspection de 1993, car elle leur permet d'être assurés que la Municipalité a procédé au suivi des directives émises au moment des travaux d'assainissement.

PHASE 2

annexe 1

Compilation des résultats

Désaffectation des fosses septiques

no civique	Rue	Propriétaire	Date d'inspection	Désaffectation
2007	7e Avenue	Joseph Perron	27/06/93	X
2010	7e Avenue	Adolphe Robichaud	14/06/93	X
2015	7e Avenue	Roland Breton	14/06/93	X
2018	7e Avenue	Serge Dumont	14/06/93	X
2019	7e Avenue	Vincent Labadie & Al	14/06/93	indéterminé
2023	7e Avenue	Pierre Olivier	14/06/93	X
2027	7e Avenue	Françoise Michaud	25/06/93	X
2028	7e Avenue	Marcel Roberge	17/06/93	X
2031	7e Avenue	Stéphane Bouchard	14/06/93	X
2032	7e Avenue	Gaétan Goalette	14/06/93	X
2035	7e Avenue	Claude Paré		?
2036	7e Avenue	Gilles Poulin	14/06/93	X
2040	7e Avenue	Benoît Coulombe	22/06/93	X
2043	7e Avenue	Réjean Daigle	16/06/93	X
2044	7e Avenue	Jean-Marc Martel & Al	14/06/93	X
2047	7e Avenue	Philius Abel	16/06/93	X
2048	7e Avenue	Jean-Marc Martel & Al	14/06/93	X
2006	8e Avenue	Thérèse Frenette	13/07/93	X
2007	8e Avenue	Laurent Patry & Al	15/06/93	X
2011	8e Avenue	Damien Lachance	17/06/93	X
2012	8e Avenue	Carol Beaupré	17/06/93	X
2015	8e Avenue	Michel Drolet & Al	22/06/93	X
2016	8e Avenue	Jean Perron & Al	14/06/93	X
2026	8e Avenue	Patrick Condon	14/06/93	X
2027	8e Avenue	Gaétan Godin	27/06/93	X
2040	8e Avenue	Irenée Ouellet	23/06/93	X
2043	8e Avenue	Raymond Roberge	14/06/93	X
2044	8e Avenue	Claude Maheux	23/06/93	X
2047	8e Avenue	Joseph Perron		?
2004	9e Avenue	Brigitte Boudreault	22/06/93	X
2005	9e Avenue	Thomas Matasoff	17/06/93	X
2008	9e Avenue	Guy Chénard	21/06/93	non conforme
2009	9e Avenue	Sylver Paquet	14/06/93	X
2013	9e Avenue	Gilles Leduc	27/06/93	X
2018	9e Avenue	Henriette Carrier	14/06/93	X
2021	9e Avenue	Irène T. L'Hérault	14/06/93	X
2022	9e Avenue	Roland Paradis	16/06/93	X
2025	9e Avenue	Denis L'Hérault	14/06/93	X
2026	9e Avenue	Lucie Cazes	17/06/93	X

Désaffectation des fosses septiques

2029	9e Avenue	Nicole Boutin	16/06/93	X
2030	9e Avenue	Stéphane Bréard & al	23/06/93	X
2034	9e Avenue	Monique Piché	14/06/93	X
2037	9e Avenue	Pierre Morisset	23/06/93	X
2041	9e Avenue	Gérard Bisson	14/06/93	X
2042	9e Avenue	Janette Kowalski	14/06/93	X
2046	9e Avenue	Richard Denis	27/06/93	X
2049	9e Avenue	Lucille Turbide	14/06/93	X
2058	9e Avenue	Doris Blais	27/06/93	X
2061	9e Avenue	Pierre Pouliot	16/06/93	X
2101	rue Guy	Michel Blais	16/06/93	X
2109	rue Guy	Guy Letellier & Al	22/06/93	X
2113	rue Guy	Luc Bédard	25/06/93	X
2116	rue Guy	Lucie Bastien	16/06/93	X
2120	rue Guy	Luc Bédard	25/06/93	X
2104	rue Paul	Winston Brochet & Al	16/06/93	X
2105	rue Paul	Rose-Aimé Fleury	16/06/93	X
2108	rue Paul	Maurice Pelletier	22/06/93	X
2113	rue Paul	Yvette Labrecque	16/06/93	X
2116	rue Paul	Marcel Filteau	14/06/93	X
2120	rue Paul	Germain-Alphonse Foisly &	14/06/93	X
2124	rue Paul	Gisèle Bolsy	14/06/93	X
3664	rue Hétrière	Raymond Roy	11/07/93	X
3688	rue Hétrière	Jean-Claude Therrien	16/06/93	indéterminé
3708	rue Hétrière	Roland Lapointe	16/06/93	X
3716	rue Hétrière	Jean-Claude Therrien		?
3720	rue Hétrière	Sylvie Fortin	15/06/93	X
3005	rue Beaupré	Louis-Marie Boudreault	08/06/93	X
3015	rue Beaupré	Marc Picard & Al	07/06/93	X
3020	rue Beaupré	Luc Turenne & Al	07/06/93	X
3021	rue Beaupré	Mme Roger Desroches	07/06/93	X
3024	rue Beaupré	Raymond Lapointe	07/06/93	X
3025	rue Beaupré	Paul-Henri Lapierre & Al	07/06/93	X
3032	rue Beaupré	Pierre Morency & Al	09/06/93	X
3033	rue Beaupré	Jacques Blouin	08/06/93	X
3036	rue Beaupré	Denis Dubé	08/06/93	X
3037	rue Beaupré	Eric Therrien	08/06/93	X
3040	rue Beaupré	Alain Bédard & Al	14/06/93	X
3041	rue Beaupré	Gérard Déziel	29/06/93	X

Désaffectation des fosses septiques

3048	rue Beaupré	Claude-Noël Mercure	07/06/93	X
3055	rue Beaupré	Francine Lamothe	08/06/93	X
3059	rue Beaupré	Claude Dolbec & Al	08/06/93	X
3067	rue Beaupré	Gaston Lavoie	20/07/93	X
3068	rue Beaupré	Roland Picard & Al	08/06/93	X
3071	rue Beaupré	Donald Pelletier & Al	08/06/93	X
3075	rue Beaupré	René Despres	20/07/93	X
3079	rue Beaupré	Jean-Pierre Tanguay	16/06/93	X
3083	rue Beaupré	Roger Morin	08/06/93	X
3108	rue Lapointe	Paul Gagnon	07/06/93	X
3112	rue Lapointe	Louissette Thériault	07/06/93	X
3113	rue Lapointe	Donald Beaudoin & Al	11/07/93	indéterminé
3116	rue Lapointe	André Belleau	07/06/93	X
3121	rue Lapointe	Raymond Villeneuve	07/06/93	X
3124	rue Lapointe	Mme Joseph Côté		?
3125	rue Lapointe	J.A. Lemieux	07/06/93	X
3106	rue Claude	René Campeau	09/07/93	x
3110	rue Claude	Robert Delisle	10/06/93	X
3119	rue Claude	Succession André Poulin	09/06/93	X
3126	rue Claude	Guy Méthot	23/06/93	X
3107	rue André	Hervé Laverdière	09/06/93	X
3111	rue André	Nancy Lavoie & Al	11/06/93	X
3112	rue André	Vincent Perron	08/06/93	X
3115	rue André	Christian Beaumont & Al	07/06/93	X
3116	rue André	Guy Gilbert	07/06/93	X
3119	rue André	Lise Aubut	07/06/93	X
3120	rue André	Gérard Perron	08/06/93	X
3124	rue André	Richard Tremblay		?
3104	rue Raymond	Denis Germain & Al	17/06/93	X
3112	rue Raymond	Wilson Roy & Al		?
3113	rue Raymond	Jean-Yves Trudel	15/06/93	X
3117	rue Raymond	Pierrette Giroux	08/06/93	X
3120	rue Raymond	André Breton	15/06/93	X
3121	rue Raymond	Claude Deslauriers & Al	28/06/93	X
3124	rue Raymond	Richard Turcotte & Al	15/06/93	X
3125	rue Raymond	Robert Belleau	08/06/93	X
3112	rue René	Robert Boisvert & Al	28/06/93	X
3117	rue René	Roberto Roy & Al	10/06/93	X

Désaffectation des fosses septiques

3114	rue Emile	Nicole Genois	22/06/93	X
3118	rue Emile	Emile Plamondon	08/06/93	X
3120	rue Marcel-Proust	Ginette Blodeau	08/06/93	X
3136	rue Marcel-Proust	Nathalie Allemand	08/06/93	X
3140	rue Marcel-Proust	Rita Patry	08/06/93	X
3144	rue Marcel-Proust	Henri Findlay Hamilton	07/07/93	non conforme
3148	rue Marcel-Proust	Claire B. Bélanger	09/06/93	X
3005	rue Riviera	Henri Racine	09/06/93	X
3009	rue Riviera	Jacques Arbour	09/06/93	X
3014	rue Riviera	Rita St-Laurent	09/06/93	X
3021	rue Riviera	Raymond Lemoine	09/06/93	X
3025	rue Riviera	Denis Bernier	09/06/93	X
3029	rue Riviera	Jean-Claude Therrien	09/06/93	X
3036	rue Riviera	Marcel Belleau	09/06/93	X
3037	rue Riviera	Jean-Claude Labonté	09/06/93	X
3040	rue Riviera	Marc Desjardins	09/06/93	X
3045	rue Riviera	Jean-Paul Lachance	09/06/93	X
3053	rue Riviera	Maurice Lavoie	09/06/93	X
3056	rue Riviera	Monique Tessier & Al	09/06/93	X
3060	rue Riviera	Germain Paquin	09/06/93	X
3061	rue Riviera	Gilles Ricard & Al		?
3068	rue Riviera	François Paradis	09/06/93	X
3073	rue Riviera	Angela Buyold	09/06/93	X
3077	rue Riviera	Stéphane Lachance & Al	15/06/93	X
3080	rue Riviera	Denis Havard et Al	25/06/93	X
3084	rue Riviera	Paul-Henri Robitaille	09/06/93	X
3021	rue Maranda	Richard Cormier	07/07/93	X
3029	rue Maranda	Françoise Lachance	09/06/93	X
3032	rue Maranda	Georges Parent	09/06/93	X
3037	rue Maranda	Marcel Fiset	09/06/93	X
3041	rue Maranda	Gabrielle Charest et Al	23/06/93	indéterminé
3043	rue Maranda	Isabelle Degrandmont	28/06/93	indéterminé
3048	rue Maranda	Diane Dandonneau	09/06/93	X
3049	rue Maranda	maison neuve	28/06/93	X
3052	rue Maranda	Hervé Houle	09/06/93	X
3053	rue Maranda	Jean-Marc Boulianne	09/06/93	X
3056	rue Maranda	Daniel Leblond	09/06/93	X
3061	rue Maranda	Robert Frenette		?
3064	rue Maranda	Robert Côté & Al	25/06/93	X

Désaffectation des fosses septiques

3065	rue Maranda	Lina Leclerc	09/06/93	X
3068	rue Maranda	Fabien Dionne & Al	09/06/93	X
3069	rue Maranda	Raymond Maranda	09/06/93	X
3041	rue Couture	Andrée Cloutier & Al	09/06/93	X
3044	rue Couture	Fleurette Tanguay	23/06/93	X
3045	rue Couture	Gary Leblanc	09/06/93	X
3048	rue Couture	Josaphat Carrier	09/06/93	X
3049	rue Couture	Denis Racine	28/06/93	X
3052	rue Couture	Richard Soucy		?
3053	rue Couture	Hélène Vien	25/06/93	X
3056	rue Couture	Fernand Proulx & Al	19/07/93	indéterminé
3057	rue Couture	Lucien Leclerc	25/06/93	X
3060	rue Couture	Jacques Gignac & Al	25/06/93	X
3064	rue Couture	Serge Bouchard	25/06/93	X
3003	rue Ratté	Alain Bourque & Al	10/06/93	X
3006	rue Ratté	Gisèle Moreau	28/06/93	X
3018	rue Ratté	Gustave Morin	28/06/93	X
3023	rue Ratté	Jacques Caouette	09/06/93	X
3026	rue Ratté	Rolande Gingras	09/06/93	X
3030	rue Ratté	Pierre Turgeon	inhabité	?
3038	rue Ratté	Claude Côté	10/06/93	X
3041	rue Ratté	Denis Laforce	10/06/93	X
3045	rue Ratté	Laval Brousseau	20/07/93	X
3052	rue Ratté	André Perron	10/06/93	X
3053	rue Ratté	Juliette Lebel	28/06/93	X
3022	rue Delisle	Paul Tremblay	27/06/93	X
3023	rue Delisle	Reynald Amyot	29/06/93	X
3030	rue Delisle	Marc Mathieu	10/06/93	non-conforme
3031	rue Delisle	Raymonde Côté Trembay	11/07/93	X
3038	rue Delisle	Jacques Trépanier	27/06/93	X
3039	rue Delisle	Michel Brown	16/06/93	X
3042	rue Delisle	Mariette Plamondon	07/07/93	X
3046	rue Delisle	Claude Robitaille & Al		?
3054	rue Delisle	Gilles Lebel	23/06/93	X
3058	rue Delisle	Céline Cloutier	10/06/93	X
3062	rue Delisle	Jeanne Verreault	10/06/93	X
3063	rue Delisle	Richard Coulombe	23/06/93	X
3068	rue Delisle	Daniel Bernier & Al	27/06/90	X
3070	rue Delisle	Albert Blondeau	10/06/93	X
3078	rue Delisle	François Blondeau	11/07/93	X

Désaffectation des fosses septiques

3085	rue Delisle	Charles Plamondon	27/06/93	X
3095	rue Delisle	Lucie L. Gingras	27/06/93	X
3098	rue Delisle	Daniel Levasseur	11/06/93	X
3110	rue Nautique	Roger Robitaille	10/06/93	X
3113	rue Nautique	Danièle Morin	28/06/93	X
3114	rue Nautique	Emilio Mathieu	10/06/93	X
3118	rue Nautique	Martin Lafrenière	10/06/93	X
3126	rue Nautique	Paul-Emile Bourdeau	29/06/93	X
3130	rue Nautique	Romano Blouin & Al	19/07/93	X
3134	rue Nautique	Robert Gingras	15/06/93	X
3138	rue Nautique	Céline Pomerleau	15/06/93	X
3142	rue Nautique	André Careau & Al	15/06/93	X
3146	rue Nautique	Diane Galliewne	16/06/93	X
		Légende ?: propriétaire absent		

PHASE 2

Annexe 2

**Spécimen de la directive envoyée
aux résidents**



*SP-11
B.L.M.M.M.*

Le 5 février 1990

Monsieur Luc Bédard
5123, Michelet,
Québec
G2E 2A8

Sujet: Désaffectation de la fosse septique de votre propriété

Monsieur,

Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux du lac St-Augustin, et dans le but de s'assurer que les travaux réalisés en 1989 auront tout l'effet souhaité sur la qualité de votre milieu de vie, le Service des travaux publics procédera dès ce printemps à l'inspection de votre fosse septique pour vérifier si elle a été désaffectée.

La désaffectation consiste à vidanger, à vos frais, la fosse septique et à la remplir de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte.

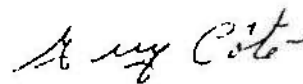
Cette mesure vise à contribuer à l'amélioration de l'environnement et à l'élimination définitive de ces sources de pollution.

Pour demander la visite de l'inspecteur municipal, veuillez communiquer aux numéros de téléphone suivants: 878-2966 ou 878-2955.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et demeurons,

Vos tout dévoués,


ALAIN MARTEL, T.Sc.A.


GUY CÔTÉ, directeur
Service des travaux publics

Phase 3

Inspection des raccordements à l'égout
sanitaire

Introduction

Toujours dans le cadre du plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin, le service de travaux publics mettait de l'avant, par l'entremise de son équipe technique, la troisième phase de son programme. Celle-ci consistait à effectuer l'inspection systématique des raccordements au réseau d'égout sanitaire des résidences desservies. Nous devons détecter des raccordements illicites et voir à l'application d'un plan correctif visant à corriger ces mauvais raccordements.

Le présent rapport démontre la méthode suivie lors du travail d'inspection, ainsi que les résultats obtenus.

Méthode d'inspection

Pour effectuer les inspections des raccordements, nous utilisons une méthode identique pour toutes les résidences, et ce, pour des raisons d'uniformité et de précision dans les résultats. Chaque inspection est effectuée selon les étapes suivantes:

- 1- Être en présence du propriétaire lors de l'inspection;
- 2- Identifier l'emplacement de la colonne de plomberie et du puits de pompage au sous-sol de la résidence;
- 3- Identifier l'origine des divers tuyaux raccordés à la colonne de plomberie ;
- 4- Vérifier que les eaux pluviales du puits de pompage ne se dirigent pas dans la conduite d'égout sanitaire. De plus, vérifier la présence d'un trop-plein à l'intérieur du puits de pompage;
- 5- Identifier la destination des eaux de laveuse. S'assurer qu'elles se dirigent bien à l'égout sanitaire.

Dans le cas où nous décelons un mauvais raccordement, nous expliquons au propriétaire l'anomalie observée et ce qu'il doit faire pour corriger la situation. De plus, chaque propriétaire ayant un raccordement illicite lors de l'inspection reçoit une lettre par courrier certifié ayant pour objet: " Raccordement à l'égout / règlement 335-80 ", celle-ci lui faisant part du problème et des modifications à apporter pour corriger le mauvais raccordement. Un délai de 10 jours suivant la réception du dit avis est donné au propriétaire pour corriger la situation. Si le propriétaire ne respecte pas le délai fixé dans le premier avis, il reçoit un deuxième avis plus sévère lui indiquant qu'il est possible d'une amende de 100 dollars s'il ne fait pas les correctifs dans les 10 jours suivant la réception de la deuxième lettre.

En ce qui concerne la prise de notes, une fiche est rédigée pour chaque propriété. Nous y inscrivons tout les détails pertinents tels que la présence et l'emplacement du puits de pompage, de margelles, de dalles de toit, du drain de plancher et du drain agricole. Des exemples de ces fiches sont présentées à l'annexe 2 de cette section. De plus, vous trouverez à l'annexe 3, une copie des directives envoyées aux résidents pour les branchements au réseau d'égout et d'aqueduc.

Résultats d'inspection

Les données ci-dessous illustrent les résultats recueillis lors de l'inspection des raccordements à l'égout sanitaire effectuée au cours de l'été 1993.

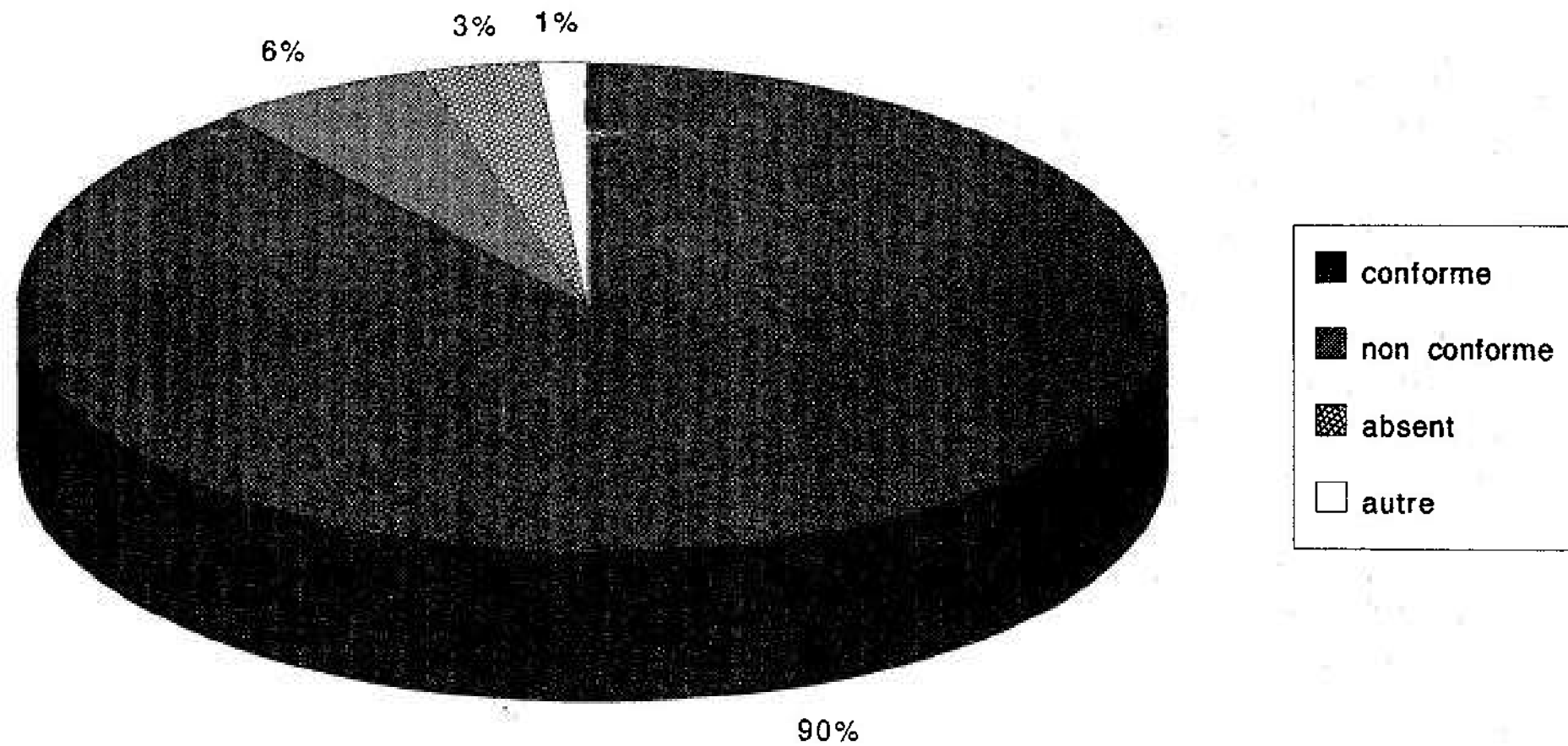
Catégorie		
1	conforme	133
2	non conforme	13
3	absent	5
4	autres	2
	<hr/>	<hr/>
	total	149

Les résultats présentés ci-haut sont illustrés en fonction de quatre catégories. En premier lieu, la catégorie conforme comporte les raccordements réglementaires, c'est-à-dire ceux qui ne comportaient aucune anomalie observable.

La catégorie non conforme comprend 13 résidences où des déficiences ont été observées, exemple: La conduite de refoulement de la pompe du puits de pompage est dirigée dans l'égout sanitaire, un trop-plein observé au niveau du puits de pompage pouvant diriger des eaux pluviales à l'égout sanitaire, les eaux usées de lavage dirigées dans l'égout pluvial ou au fossé.

La troisième catégorie comprend les résidences qui n'ont pu être inspectées malgré plusieurs visites pendant les fins de semaine et en dehors des heures régulières de travail. Ces résidences feront l'objet d'un suivi spécifique visant à les inspecter comme les autres dans les prochains mois. La quatrième catégorie comprend une maison en construction dont la plomberie est inachevée ainsi qu'une maison inhabitée.

Figure 4



Répartition des résultats pour les raccordements à l'égout sanitaire

Conclusion

Cette troisième phase du programme d'inspection aura donc permis de détecter 13 raccordements illicites dont trois ont déjà été corrigés. En ce qui concerne les 10 autres cas, chaque résident a reçu un avis lui signifiant l'obligation de corriger le ou les mauvais branchements observés et ce dans un délai de dix (10) jours suivant la réception de l'avis. Le suivi de ces dossiers se poursuivra jusqu'à ce que tout les correctifs soient complétés.

La correction de toutes les déficiences aura pour effet d'éliminer l'engorgement déjà observé à quelques reprises au poste de pompage en temps de pluie.

PHASE 3

Annexe 1

Compilation des résultats

Raccordement à l'égout sanitaire

no civique	Rue	Propriétaire	Date d'inspection	Raccordement à l'égout		Corrigé le
				Conforme	Non Conforme	
3664	rue Hétrière	Raymond Roy	11/07/93	X		
3688	rue Hétrière	Jean-Claude Therrien	16/06/93	X		
3708	rue Hétrière	Roland Lapointe	16/06/93	X		
3716	rue Hétrière	Jean-Claude Therrien		?		
3720	rue Hétrière	Sylvie Fortin	15/06/93	X		
3005	rue Beaupré	Louis-Marie Boudreault	08/06/93	X		
3015	rue Beaupré	Marc Picard & Al	07/06/93	X		
3020	rue Beaupré	Luc Turenne & Al	07/06/93	X		
3021	rue Beaupré	Mme Roger Desroches	07/06/93	X		07/06/93
3024	rue Beaupré	Raymond Lapointe	07/06/93	X		
3025	rue Beaupré	Paul-Henri Lapierre & Al	07/06/93	X		
3032	rue Beaupré	Pierre Morency & Al	09/06/93	X		
3033	rue Beaupré	Jacques Blouin	08/06/93	X		
3036	rue Beaupré	Denis Dubé	08/06/93	X		
3037	rue Beaupré	Eric Therrien	08/06/93	X		
3040	rue Beaupré	Alain Bédard & Al	14/06/93	X		
3041	rue Beaupré	Gérard Déziel	29/06/93	X		
3048	rue Beaupré	Claude-Noël Mercure	07/06/93		X	
3055	rue Beaupré	Francine Lamothe	08/06/93	X		
3059	rue Beaupré	Claude Dolbec & Al	08/06/93	X		

Raccordement à l'égout sanitaire

3067	rue Beaupré	Gaston Lavoie	20/07/93	X		
3068	rue Beaupré	Roland Picard & Al	08/06/93	X		
3071	rue Beaupré	Donald Pelletier & Al	08/06/93	X		
3075	rue Beaupré	René Despres	20/07/93	X		
3079	rue Beaupré	Jean-Pierre Tanguay	16/06/93	X		
3083	rue Beaupré	Roger Morin	08/06/93	X		
3108	rue Lapointe	Paul Gagnon	07/06/93		X	
3112	rue Lapointe	Louissette Thériault	07/06/93		X	
3113	rue Lapointe	Donald Beaudoin & Al	11/07/93	X		
3116	rue Lapointe	André Belleau	07/06/93		X	
3121	rue Lapointe	Raymond Villeneuve	07/06/93	X		
3124	rue Lapointe	Mme Joseph Côté	07/06/93	X		
3125	rue Lapointe	J.A. Lemieux	07/06/93	X		
3106	rue Claude	René Campeau	20/07/93	X		
3110	rue Claude	Robert Delisle	10/06/93	X		
3119	rue Claude	Succession André Poulin	09/06/93		X	
3126	rue Claude	Guy Méthot	23/06/93	X		
3107	rue André	Hervé Laverdière	09/06/93	X		
3111	rue André	Nancy Lavoie & Al	11/06/93	X		
3112	rue André	Vincent Perron	08/06/93	X		

Raccordement à l'égout sanitaire

3115	rue André	Christian Beaumont & Al	07/06/93		X	
3116	rue André	Guy Gilbert	07/06/93	X		
3119	rue André	Lise Aubut	07/06/93	X		11/07/93
3120	rue André	Gérard Perron	08/06/93	X		
3124	rue André	Richard Tremblay		?		
3104	rue Raymond	Denis Germain & Al	17/06/93	X		
3112	rue Raymond	Wilson Roy & Al		en construction		
3113	rue Raymond	Jean-Yves Trudel	15/06/93	X		
3117	rue Raymond	Pierrette Giroux	08/06/93	X		
3120	rue Raymond	André Breton	15/06/93	X		
3121	rue Raymond	Claude Deslauriers & Al	28/06/93	X		
3124	rue Raymond	Richard Turcotte & Al	15/06/93	X		
3125	rue Raymond	Robert Belleau	08/06/93	X		
3112	rue René	Robert Boisvert & Al	28/06/93	X		
3117	rue René	Roberto Roy & Al	10/06/93	X		
3114	rue Emile	Nicole Genois	22/06/93	X		
3118	rue Emile	Emile Piamondon	08/06/93	X		
3120	rue Marcel-Proust	Ginette Blodeau	08/06/93	X		
3138	rue Marcel-Proust	Nathalie Allemand	08/06/93	X		

Raccordement à l'égout sanitaire

3140	rue Marcel-Proust	Rita Patry	08/06/93	X		
3144	rue Marcel-Proust	Henri Findlay Hamilton	07/07/93		X	
3148	rue Marcel-Proust	Claire B. Bélanger	09/06/93	X		
3005	rue Riviera	Henri Racine	09/06/93	X		
3009	rue Riviera	Jacques Arbour	09/06/93	X		
3014	rue Riviera	Rita St-Laurent	09/06/93	X		
3021	rue Riviera	Raymond Lemoine	09/06/93	X		
3025	rue Riviera	Denis Bernier	09/06/93	X		
3029	rue Riviera	Jean-Claude Therrien	09/06/93	X		
3036	rue Riviera	Marcel Belleau	09/06/93	X		
3037	rue Riviera	Jean-Claude Labonté	09/06/93	X		
3040	rue Riviera	Marc Desjardins	09/06/93	X		
3045	rue Riviera	Jean-Paul Lachance	09/06/93	X		
3053	rue Riviera	Maurice Lavoie	09/06/93	X		
3056	rue Riviera	Monique Tessier & Al	09/06/93	X		
3060	rue Riviera	Germain Paquin	09/06/93	X		
3061	rue Riviera	Gilles Ricard & Al		?		
3068	rue Riviera	François Paradis	09/06/93	X		
3073	rue Riviera	Angela Buyold	09/06/93	X		
3077	rue Riviera	Stéphane Lachance & Al	15/06/93	X		
3080	rue Riviera	Denis Havard et Al	25/06/93	X		
3084	rue Riviera	Paul-Henri Robitaille	09/06/93	X		

Raccordement à l'égout sanitaire

3021	rue Maranda	Richard Cormier	07/07/93	X	
3029	rue Maranda	Françoise Lachance	09/06/93	X	
3032	rue Maranda	Georges Parent	09/06/93	X	
3037	rue Maranda	Marcel Fiset	09/06/93	X	
3041	rue Maranda	Gabrielle Charest et Al	23/06/93	X	
3043	rue Maranda	Isabelle Degrandmont	28/06/93	X	
3048	rue Maranda	Diane Dandonneau	09/06/93	X	
3049	rue Maranda	maison neuve	28/06/93	X	
3052	rue Maranda	Hervé Houle	09/06/93	X	
3053	rue Maranda	Jean-Marc Boulianne	09/06/93	X	
3056	rue Maranda	Daniel Leblond	09/06/93	X	
3061	rue Maranda	Robert Frenette		?	
3064	rue Maranda	Robert Côté & Al	25/06/93	X	
3065	rue Maranda	Lina Leclerc	09/06/93	X	
3068	rue Maranda	Fabien Dionne & Al	09/06/93		X
3069	rue Maranda	Raymond Maranda	09/06/93	X	
3041	rue Couture	Andrée Cloutier & Al	09/06/93	X	
3044	rue Couture	Fleurette Tanguay	23/06/93	X	
3045	rue Couture	Gary Leblanc	09/06/93	X	
3048	rue Couture	Josaphat Carrier	09/06/93	X	
3049	rue Couture	Denis Racine	28/06/93	X	

Raccordement à l'égout sanitaire

3052	rue Couture	Richard Soucy		?		
3053	rue Couture	Hélène Vien	25/06/93		X	
3056	rue Couture	Fernand Proutx & Al	19/07/93	X		
3057	rue Couture	Lucien Leclerc	25/06/93	X		
3060	rue Couture	Jacques Gignac & Al	28/06/93	X		
3064	rue Couture	Serge Bouchard	25/06/93	X		
3003	rue Ratté	Alain Bourque & Al	10/06/93	X		
3006	rue Ratté	Gisèle Moreau	28/06/93	X		
3018	rue Ratté	Gustave Morin	28/06/93	X		
3023	rue Ratté	Jacques Caouette	09/06/93	X		
3026	rue Ratté	Rolande Gingras	09/06/93	X		
3030	rue Ratté	Pierre Turgeon		inhabité		
3038	rue Ratté	Claude Côté	10/06/93	X		
3041	rue Ratté	Denis Laforce	10/06/93	X		
3045	rue Ratté	Laval Brousseau	20/07/93	X		
3052	rue Ratté	André Perron	10/06/93	X		
3053	rue Ratté	Juliette Lebel	28/06/93	X		
3022	rue Delisle	Paul Tremblay	27/06/93	X		
3023	rue Delisle	Reynald Amyot	29/06/93	X		
3030	rue Delisle	Marc Mathieu	10/06/93	X		
3031	rue Delisle	Raymonde Côté Trembay	11/07/93	X		

Raccordement à l'égout sanitaire

3038	rue Delisle	Jacques Trépanier	27/06/93	X		
3039	rue Delisle	Michel Brown	16/06/93	X		
3042	rue Delisle	Mariette Plamondon	07/07/93	X		
3046	rue Delisle	Claude Robitaille & Al	07/07/93	X		
3054	rue Delisle	Gilles Lebel	23/06/93	X		
3058	rue Delisle	Céline Cloutier	10/06/93	X		
3062	rue Delisle	Jeanne Verreault	10/06/93	X		
3058	rue Delisle	Céline Cloutier	10/06/93	X		
3062	rue Delisle	Jeanne Verreault	07/06/93	X		
3063	rue Delisle	Richard Coulombe	23/06/93		X	
3068	rue Delisle	Daniel Bernier & Al	27/06/90	X		
3070	rue Delisle	Albert Blondeau	10/06/93	X		
3078	rue Delisle	François Blondeau	11/07/93	X		
3085	rue Delisle	Charles Plamondon	27/06/93	X		
3095	rue Delisle	Lucie Langlois	27/06/93	X		
3098	rue Delisle	Daniel Levasseur	11/06/93	X		
3110	rue Nautique	Roger Robitaille	10/06/93	X		10/06/93
3113	rue Nautique	Danièle Morin	28/06/93	X		
3114	rue Nautique	Emilio Mathieu	10/06/93	X		
3118	rue Nautique	Martin Lafrenière	10/06/93	X		
3126	rue Nautique	Paul-Emile Bourdeau	29/06/93	X		
3130	rue Nautique	Romano Blouin & Al	19/07/93	X		

PHASE 3

Annexe 2

Exemples de fiches d'inspection



INSPECTION DES FOSSES DÉSAFECTÉES ET DES RACCORDEMENTS À L'ÉGOUT

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse : 3025 Beauport

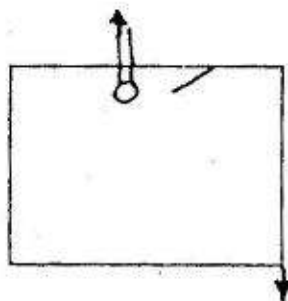
Propriétaire : Paul-Henri Lapierre (Sous-Sol)
fini

2 - IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS

	OUI	NON	CONFORME	NON CONFORME
Drain de plancher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Margelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dalle de toit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drain de fondation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Puits de pompage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fosse Septique		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

3 - REMARQUES : - Drain Pluvial sortie aux fondations
(branchement vers l'extérieur)
- puits de pompage non visible

4 - POSITIONNEMENT DES ÉLÉMENTS



Beauport

INSPECTEURS : S.L. K.D.

DATE : 7 juin 93

Alain Martel



INSPECTION DES FOSSES DÉSINFECTÉES ET DES RACCORDEMENTS À L'ÉGOUT

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse : 3029 MARANDA

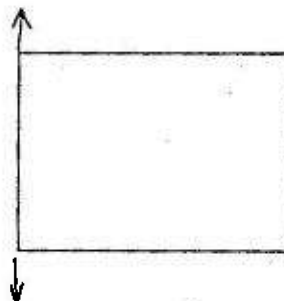
Propriétaire : Francoise Lachance

2 - IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS

	OUI	NON	CONFORME	NON CONFORME
Drain de plancher	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Margelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dalle de toit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drain de fondation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Puits de pompage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fosse septique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 - REMARQUES : PAS DE FONDATION CHALET

4 - POSITIONNEMENT DES ÉLÉMENTS



INSPECTEURS : S.L K.D

DATE : 9 6 93



INSPECTION DES FOSSES DÉSAFECTÉES ET DES RACCORDEMENTS À L'ÉGOUT

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

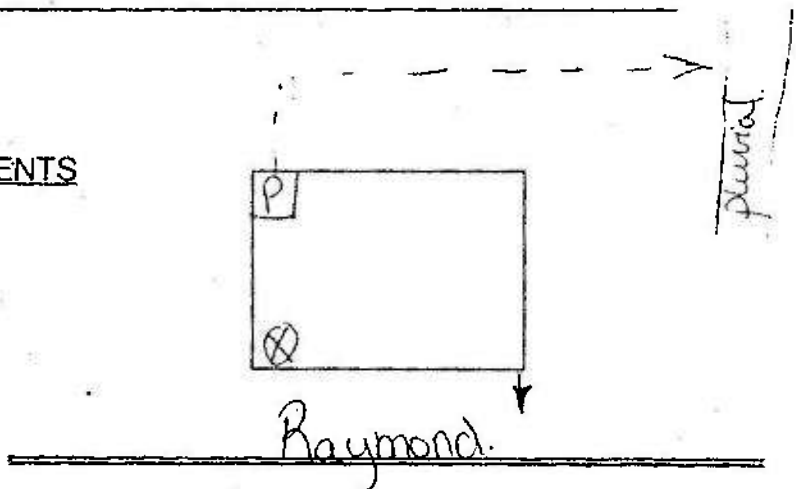
Adresse : 3104 Raymond
 Propriétaire : Denis Gumain

2 - IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS

	OUI	NON	CONFORME	NON CONFORME
Drain de plancher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Margelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dalle de toit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drain de fondation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Puits de pompage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fosse Septique ✓			<input checked="" type="checkbox"/>	

3 - REMARQUES : raccordé au pluvial avec le
voisin arrière (par voie détournée)

4 - POSITIONNEMENT DES ÉLÉMENTS



INSPECTEURS : K.D.
S.L.

DATE : 17.06.93



INSPECTION DES FOSSES DÉSAFFECTÉES ET DES RACCORDEMENTS À L'ÉGOUT

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

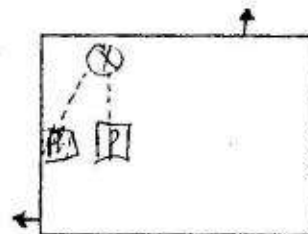
Adresse : 3115 Amde
Propriétaire : Christian Beaumont

2 - IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS

	OUI	NON	CONFORME	NON CONFORME
Drain de plancher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Margelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dalle de toit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drain de fondation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Puits de pompage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fosse septique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

3 - REMARQUES : Correcte à l'apport de biontux
le plus tôt du samedi

4 - POSITIONNEMENT DES ÉLÉMENTS



Amde

INSPECTEURS : K.D. S.H.

DATE : 07-06-93



INSPECTION DES FOSSES DÉSAFECTÉES ET DES RACCORDEMENTS À L'ÉGOUT

*Copie au proprio
au locataire*

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse : 3119 Claude

Propriétaire : Succession Amélie Poulin

AS. Micheline Fafard
1130 Jean-Charles Poulin Cap Rouge

2 - IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS

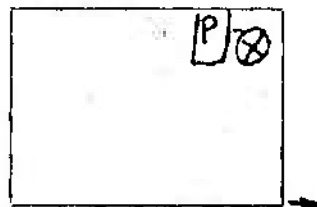
872-5276

	OUI	NON	CONFORME	NON CONFORME
Drain de plancher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Margelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dalle de toit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drain de fondation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Puits de pompage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fosse septique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

3 - REMARQUES

Correctifs à apporter: Débrancher
le plural du sanitaire

4 - POSITIONNEMENT DES ÉLÉMENTS



Claude

INSPECTEURS : K.D.

S.L.

DATE : 09-06-93



INSPECTION DES FOSSES DÉSAFECTÉES ET DES RACCORDEMENTS À L'ÉGOUT

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse : 3117 Raymond
Propriétaire : Pierrette Giroux

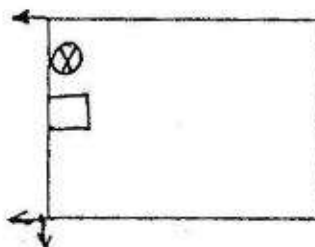
2 - IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS

	OUI	NON	CONFORME	NON CONFORME
Drain de plancher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Margelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dalle de toit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drain de fondation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Puits de pompage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fosse septique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

3 - REMARQUES

: Utilise l'eau pluvial par arroseur (contenu dans un réservoir)

4 - POSITIONNEMENT DES ÉLÉMENTS



INSPECTEURS : K.D.
S.L.

DATE : 08-06-93

PHASE 3

Annexe 3

**Spécimen des directives envoyées
aux résidents**



DIRECTIVES SUR LES BRANCHEMENTS

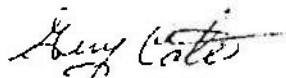
A L'AQUEDUC ET L'EGOUT

Dans le cadre des travaux de construction des branchements privés d'aqueduc et d'égout domestique de chaque résidence du lac St-Augustin, nous vous indiquons ci-dessous les différentes caractéristiques des matériaux à utiliser, ainsi que les procédures à suivre lors de la mise en place et du raccordement de ces conduites.

1. **TYPE ET DIAMETRE DES CONDUITES:** La conduite d'égout domestique doit être en PVC (chlorure de polyvinyle), de classe minimale SDR28, de diamètre minimum de 125 mm (5 pouces), à partir du branchement public jusqu'à l'intérieur du solage de la résidence.
La conduite d'aqueduc doit être en cuivre type K mou, de 20 mm (3/4 pouce) de diamètre.
2. **NIVEAU DES CONDUITES:** La conduite d'aqueduc devra être installée à un niveau légèrement supérieur à celui de la conduite d'égout domestique.
3. **LIT ET RECOUVREMENT DU BRANCHEMENT:** Les conduites doivent reposer sur une couche de sable compactée, d'épaisseur minimale de 150 mm (6 pouces) et doivent être recouvertes de 300 mm (12 pouces) de sable.
4. **PIECES INTERDITES:** Lors de l'installation d'un branchement à l'égout, il est interdit d'employer des coudes à angle de plus de trente (30) degrés, dans un plan vertical ou horizontal.
5. **PRECAUTIONS:** Lors de l'installation, on devra prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que du sable, de la pierre, de la terre, de la boue ou tout autre objet ne pénètre dans le branchement à l'égout. Ainsi, il est interdit de drainer le fond de l'excavation à l'aide de la conduite d'égout. On devra plutôt procéder au rejet de l'eau à l'extérieur de l'excavation à l'aide d'une pompe.
6. **ETANCHEITE:** Le branchement à l'égout doit être étanche et bien raccordé; à cet effet, un test d'étanchéité devra être effectué sur la conduite d'égout domestique par une firme spécialisée¹ qui émettra à la Municipalité un certificat d'étanchéité pour chaque branchement.
7. **INTERDICTION:** Nul ne doit évacuer ses eaux pluviales (drain agricole, gouttière, margelle, ou drain de fondation) dans la canalisation d'égout domestique; ces eaux pluviales doivent être dirigées vers un fosse, sur le terrain ou dans un cours d'eau. A court et à long terme, la Municipalité fera des vérifications pour s'assurer du respect de cette interdiction.
8. **AVIS DE RENBLAYAGE ET INSPECTION:** Avant d'effectuer le remplissage de la tranchée, le propriétaire doit communiquer avec la Municipalité 24 heures à l'avance, afin que celle-ci procède à l'examen du branchement et à l'émission du certificat d'inspection.
9. **ABSENCE DE CERTIFICAT:** Si le remblayage a été effectué sans que l'inspecteur de la Municipalité, ou son représentant, n'ait procédé à la vérification et n'ait délivré un certificat d'inspection, le propriétaire ou son représentant est tenu de découvrir le branchement à l'égout pour vérification.
10. **HEURES DE VISITES:** Les visites d'inspection et l'ouverture de la valve d'aqueduc effectuées par la Municipalité se font sur semaine, pendant les heures d'ouverture des bureaux.
11. **SOUPAPE DE RETENUE:** Tout propriétaire doit installer, à l'intérieur du bâtiment, des soupapes de retenue sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils situés en contrebas du niveau de la rue. En tout temps les soupapes de retenue doivent être tenues en bon état de fonctionnement par le propriétaire.
12. **COMPTEUR D'EAU:** Chaque propriétaire recevra un compteur d'eau qu'il devra faire installer à l'intérieur de la résidence par un plombier de son choix, et ce à l'intérieur d'un délai de trois (3) semaines à compter de la mise en service du réseau. Dès que le compteur sera installé, le propriétaire devra aviser le Service des Travaux Publics pour la mise en place du sceau.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations additionnelles qui pourraient vous être utiles.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS


Guy Côté, Directeur


Alain Martel, T.Sc.A.

¹ Firmes qui effectuent l'essai d'étanchéité:
 Équipement Reno inc. 656-9767
 Specthon-Sahi 667-9706
 L.C.S. inc. 651-9306